

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	82 (2010)
Heft:	1
Artikel:	Vieillir en ville : partenariat et intégration : le point de vue de M. Daniel-François Ruchon, président de la FLPAI
Autor:	J.C.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-145000

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

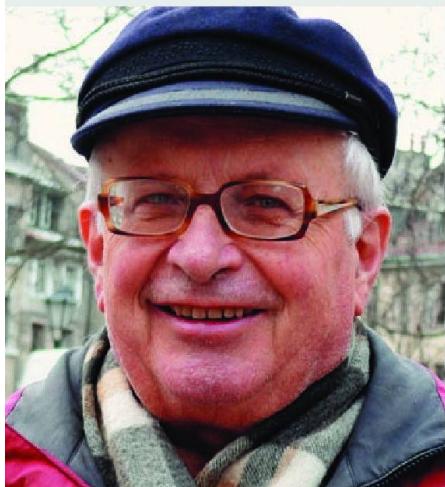
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Partenariat et intégration: le point de vue de M. Daniel-François Ruchon, président de la FLPAI

Ce «citoyen solidaire», comme D.-F. Ruchon se définit lui-même, est engagé dans le social depuis des décennies. Licencié en sciences sociales, il se passionne pour l'histoire des idées, avec un intérêt particulier pour les «périodes de rupture», comme il les définit, telles que l'invention de l'imprimerie, la Réforme, la Révolution Française, la Commune, «périodes qui ont permis à de nouveaux modèles de société de s'établir». Sa carrière professionnelle s'inscrit dans cette même préoccupation: après avoir été directeur au sein du Bureau Central d'Aide Sociale (BCAS), il est ensuite nommé directeur adjoint de l'Hospice Général (institution

d'aide sociale remontant à l'époque du réformateur Jean Calvin), à Genève. Il est membre de plusieurs associations, dont Pro Senectute, dont il fut aussi président.

Son engagement dans les instances de la FLPAI remonte à 1964, époque à laquelle Cité Vieillesse était encore en exploitation. Il participe ainsi à la reconstruction du quartier de Vieuxseux et particulièrement à l'élaboration du programme de logements protégés de Vieuxseux 8 et de l'EMS des Franchises. Attentif à ce qui se fait ailleurs, à l'affût des idées nouvelles, il emmène une délégation au Danemark, pays pionnier en matière de maintien à domicile. Certes, la FLPAI avait depuis longtemps mis en place le système du gérant social affecté à chaque immeuble et celui des soins infirmiers, qui étaient alors dispensés par des professionnels employés par la Fondation; un médecin assurait même une permanence hebdomadaire pour les habitants des immeubles de Pré-du-Couvent et de Cité vieillesse. Epoque révolue.

De ces années riches en constructions et reconstructions, il se souvient de la très bonne collaboration qui existait entre la Fondation, les magistrats et les cadres de l'administration, citant notamment Jean Chalut qui s'était beaucoup investi dans cette opération; il se souvient aussi de l'excellente entente et de la confiance réciproque avec René Gay, directeur de la Société Coopérative d'Habitation Genève. Grâce à cette équipe, la reconstruction de Cité Vieuxseux a été efficacement pilotée. Il évoque cette période avec un brin de nostalgie, regrettant ce climat dans lequel public et privé étaient des partenaires, et déplorant qu'aujourd'hui cette confiance se soit quelque peu érodée, ce qui engendre des lenteurs regrettables et coûteuses.

Ce partenariat public-privé, il y tient par-dessus tout: selon M. Ruchon, «le service public devrait se contenter de soutenir les initiatives prises par le secteur privé, car la nouveauté, l'innovation ne peuvent être le fruit que de l'initiative privée. Et c'est l'initiative privée qui explique le succès de la Fondation durant 80 ans, aidée par une administration ouverte et confiante». Les rapports entre ces partenaires historiques ont un peu changé aujourd'hui, ce qui lui fait craindre que la Fondation n'y perde une part de son autonomie. «Qui d'autres que des institutions privées peuvent essayer de nouvelles solutions? En étatisant la politique sociale complètement, on prend le risque de se priver de ce que peut apporter chaque partenaire dans la recherche de la meilleure solution», analyse-t-il. Comme président de la FLPAI, il veille à ce que le premier objectif soit la satisfaction des locataires: «soigner le relationnel, c'est ce qui donne la qualité de vie dans nos immeubles. La Fondation a toujours voulu qu'il y ait quelqu'un à plein temps dans les immeubles, au service et à l'écoute des locataires. La plupart des personnes âgées ont un fort besoin de sécurité et de contacts. C'est à cela que sert le gérant social; il suffit parfois d'échanger quelques mots, un sourire, pour que le locataire se sente à l'aise. Les retraités ont aussi besoin de reconnaissance: dans ce but, nous intégrons les locataires volontaires à des activités, repas festifs, pour fêter le printemps par exemple, ou lors des marchés aux puces qui se tiennent chaque année dans nos immeubles de Vieuxseux et de Baud-Bovy, et dans lesquels ils sont impliqués aussi bien dans la préparation que dans la tenue des stands. C'est cette philosophie qui fait la marque spécifique de la FLPAI et qu'il faut maintenir », conclut-il.

J.C.